



Compte-rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 18 Février 2026

Date de convocation : le 23/01/2026

Présents : MM. et MMES,
Bertille ALLEMAND, Christine BADAR, Angélique COMBE, Nadine ROUSSET, Annie OGER,
Séverine CONTU, Joel BAUD, Robert BOUVET et Claude DEVOCHELLE.

Absente non excusée : Christine PERRET

Public hors Conseil : Mr Christian ROUSSET

Le Conseil Municipal désigne Mr Claude DEVOCHELLE pour remplir les fonctions de
SECRETAIRE de séance.

Le quorum est respecté
La séance est ouverte à 18h30

1. Vote des taux d'imposition des taxes directe locales pour 2026 :

Mme la Maire rappelle qu'il est nécessaire de voter les taux des taxes directes locales pour l'année 2026, dans le cadre de la préparation budgétaire.

Mme la Maire rappelle que les taux des taxes directes locales ont été augmentés de 3% en 2025.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **de maintenir les taux** pour l'année 2026.

Les taux 2026 sont donc les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 33,39%
- Taxe foncière (non-bâti) : 84,22%
- Taxe d'habitation : 10.16%

Le tableau d'état de notification des taux sera rempli en ce sens et annexé à la présente délibération.

2. Compte de gestion de l'année 2025 du budget général de la commune :

Après présentation du compte de gestion du Receveur Municipal, il est proposé son approbation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le compte de gestion 2025 du budget général de la commune dont les valeurs sont identiques à celles indiquées dans le compte administratif de Madame la Maire.

3. Vote du Compte Financier Unique 2025 :

Réuni sous la présidence de Mme Bertille ALLEMAND, maire de Châteaubourg.

Investissement

Dépenses :	Prévu :	319 000.83
	Réalisé :	208 795.21
	Reste à réaliser :	139 305,73

Recettes :	Prévu :	319 000.83
	Réalisé :	66 728.39
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	354 899.88
	Réalisé :	193 215.85
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes :	Prévu :	354 899.88
	Réalisé :	221 117.97
	Reste à réaliser :	

Résultat de clôture

Investissement :	3 994.10
Fonctionnement :	176 977,12
Résultat global	180 971,22

4. Affectation du résultat :

Collectivité
MAIRIE DE CHATEAUBOURG
05900
07130 CHATEAUBOURG

DELIBERATION
 du
 18 février 2026
Sur l'affectation du résultat

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	9
Votes Pour	9
Contre	
Date de la convocation :	23 January 2026
Date de la séance :	18 février 2026

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Madame la Maire délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par ALLEMAND Bertille après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice,
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		149,075.00		146,060.92		295,135.92
Opérations de l'exercice	193,215.85	221,117.97	208,795.21	66,728.39	402,011.06	287,846.36
Totaux	193,215.85	370,192.97	208,795.21	212,789.31	402,011.06	582,982.28
Résultat de clôture		176,977.12		3,994.10		180,971.22
	Besoin de financement			(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)		
	Excédent de financement		3,994.10	(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)		
	Restes à réaliser		49,385.76	<input checked="" type="checkbox"/> ← Indiquer X si absence de restes à réaliser		
	Besoin de financement des restes à réaliser		49,385.76	Euros		
	Excédent de financement des restes à réaliser					
	Besoin total de financement		45,391.66	Euros		
	Excédent Total de financement					
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			45,391.66	au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)		
	Déficit de fonctionnement			(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)		
	Excédent de fonctionnement		131,585.46	(A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)		

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations Mmes M. ALLEMAND Bertille, DEVOCHELLE Claude, BADART Christine, COMBE Angélique, ROUSSET Nadine, BAUD Joël, OGER Annie, BOUVET Robert, BERNE CONTU Séverine,

5. Budget primitif 2026 :

Après présentation des grandes lignes du budget prévisionnel 2025, les sections s'équilibrent comme suit :

En section d'investissement pour un montant de : **142 283.81 €**

En section de fonctionnement pour un montant de : **338 764.46 €**

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	142 283,81	(dont 49 385,76 de RAR)
Recettes :	142 283,81	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	338 764,46	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	338 764,46	(dont 0,00 de RAR)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte à l'unanimité le budget prévisionnel 2026 de la commune

6. Subventions des associations 2026 :

Mme la Maire rappelle l'importance de la participation de la mairie aux différentes associations et au fonctionnement des organismes publics et la décision en 2021 de faire le choix de 3 associations par année.

Mme la Maire rappelle également que les associations : Union Nationale des anciens combattants St Peray et le Relais alimentaire de St Peray quant à elles bénéficieront d'une subvention chaque année aux montants définis ci-dessous.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **décide** pour cette année 2026 de faire le choix des trois associations suivantes : APF France handicap, 123 soleil des artistes à l'hôpital et APF France handicap pour les montants qui suivent.

APF France handicap	50 €	Relais alimentaire St Peray	300 €
Union Nationale des anciens combattants	50 €	123 soleil des artistes à l'hôpital	50€
Lutte contre le cancer	50 €		

Le conseil municipal, à l'unanimité

-**décide** de maintenir les subventions de fonctionnement aux organismes publics comme suit :

ACCA CHATEAUBOURG	250 €	ASF Association Syndicale Foncière	500 €
-------------------	-------	------------------------------------	-------

La séance est levée à 18h50

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE DE CHATEAUBOURG" around the perimeter and "1870" at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem.